

AVIS AU PUBLIC

Etablissements classés :

Ascenseurs – Résidence « Scaramouche »

En application de l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public qu'en date du

20 décembre 2022

L'Inspection du Travail et des Mines a transmis à l'Administration communale de Waldbredimus le dossier de demande d'autorisation

3A/2022/4863/176

ayant pour objet

l'exploitation de deux ascenseurs

à l'emplacement

7, route de Remich, L-5423 Ersange

pour le compte de

la Copropriété de la Résidence « Scaramouche »

A dater du jour de l'affichage, le dossier complet est déposé à la maison communale et pourra y être consulté pendant 15 jours par tous les intéressés.

Trintange, le 23 décembre 2022
pour le Collège des bourgmestre et échevins:

le Bourgmestre

le Secrétaire



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Le soussigné bourgmestre de la commune de Waldbredimus certifie que la présente est publiée et affichée conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés à partir de ce jour pour une durée de 15 jours.

Trintange, le 23 décembre 2022

le Bourgmestre



le Secrétaire